



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2006/9  
EUR/06/THEPEPST/9  
31 janvier 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ  
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,  
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ  
Comité directeur du Programme paneuropéen sur  
les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)  
(Quatrième session, 10 et 11 avril 2006)

**PRÉPARATION DE LA TROISIÈME RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR  
LES TRANSPORTS, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ (2007)**

Note du secrétariat

**INTRODUCTION**

1. Le présent document récapitule brièvement les décisions prises à la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (2002) en ce qui concerne l'application du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et l'organisation de la troisième Réunion de haut niveau, prévue en 2007 au plus tard pour suivre l'exécution du Programme et évaluer les progrès accomplis<sup>1</sup>. Il renferme également un résumé des principales observations formulées par le Comité directeur du PPE-TSE à sa troisième session (avril 2005) en ce qui concerne les préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau.

2. On trouvera dans la deuxième partie du présent document des propositions concernant le programme, la documentation, les étapes du processus préparatoire, les dates et le lieu de

---

<sup>1</sup> Par. 10 de la Déclaration adoptée par la deuxième Réunion de haut niveau (ECE/AC.21/2002/8-EUR/02/5040828/8).

la Réunion, formulées à l'intention du Comité directeur compte tenu des travaux du Bureau du Comité à sa réunion de décembre 2005.

## **I. CADRE GÉNÉRAL**

### **A. Décisions de la deuxième Réunion de haut niveau**

3. Le 5 juillet 2002, à la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, les ministres et représentants des États membres de la CEE et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/Europe) ont pris acte du fait que la Déclaration de Rio et le programme Action 21 attribuaient à chaque secteur des responsabilités en matière d'établissement de transports viables aux niveaux mondial et national.

4. Le Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu quelques mois plus tard à Johannesburg en 2002 a mis l'accent sur le fait qu'il importait de prendre des initiatives régionales pour mieux exécuter les engagements pris à l'échelon mondial. À cet égard, la Réunion de haut niveau a souhaité faire savoir au Sommet que «les pays européens [allaient] encore intensifier la mise en œuvre des dispositions applicables d'Action 21 par des actions nationales et une initiative régionale concrète dans le cadre desquelles les activités nationales et internationales [seraient] coordonnées et développées de manière efficace en vue d'intégrer les aspects environnementaux et sanitaires aux politiques des transports»<sup>2</sup>.

5. La Réunion a salué les efforts considérables qui avaient déjà été faits pour mettre en place deux initiatives régionales, à savoir le Programme d'action de la CEE de 1997 sur les transports et l'environnement et la Charte de l'OMS de 1999 sur les transports, l'environnement et la santé. Elle était néanmoins convaincue de la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour assurer l'intégration des politiques des transports, de l'environnement et de la santé dans la région de la CEE – OMS/Europe, conformément aux dispositions d'Action 21.

6. Cet effort supplémentaire se justifiait aussi par la situation générale de la région, caractérisée par une augmentation des volumes transportés qui se traduisait par des impacts de plus en plus lourds sur l'environnement et la santé et des pressions continues sur les ressources naturelles et les écosystèmes.

7. La Réunion de haut niveau a jugé qu'il était prématuré d'entamer des négociations sur un instrument juridique. Elle a considéré en revanche que la mise en place du PPE-TSE, programme administré conjointement par la CEE et l'OMS/Europe, était le moyen qui convenait pour promouvoir des transports viables et sains dans la région, notamment par l'intégration des politiques en matière de transports, d'environnement et de santé.

---

<sup>2</sup> Déclaration adoptée par la deuxième Réunion de haut niveau (ECE/AC.21/2002/8-EUR/02/5040828/8).

8. Le cadre directeur du PPE-TSE qui a été adopté par la Réunion prévoyait des domaines prioritaires<sup>3</sup> ainsi que des actions précises et un cadre institutionnel pour l'exécution des activités<sup>4</sup>. Les délégations se sont également engagées à assurer la mise en œuvre effective du Programme et à appuyer la participation de représentants des pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) et de l'Europe du Sud-Est, notamment par l'allocation à cette fin de ressources et de moyens financiers suffisants.

9. En outre, les trois coprésidents de la Réunion avaient été priés de transmettre le texte du PPE-TSE au secrétariat du Sommet mondial pour le développement durable afin qu'il soit examiné au titre de la liste des partenariats qui seraient présentés à Johannesburg, étant donné qu'il s'[agissait] «d'une initiative régionale qui [prévoyait] le lancement de nouvelles actions concertées entre les pays des régions de l'OMS/Europe et de la CEE dans un domaine d'une importance capitale pour le développement durable»<sup>5</sup>.

10. La Réunion, qui s'était réservé le droit de suivre l'examen du Programme nouvellement établi, a décidé d'évaluer les progrès accomplis lors d'une Réunion de haut niveau devant avoir lieu en 2007 au plus tard<sup>6</sup>.

## **B. Conclusions du Comité directeur du PPE-TSE**

11. À sa troisième session, les 11 et 12 avril 2005, le Comité directeur du PPE-TSE a tenu des débats préliminaires sur les préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau<sup>7</sup>.

12. Le Comité s'est penché, en premier lieu, sur la mise en œuvre du Programme au cours de ses deux premières années d'existence; il a étudié la mesure dans laquelle le Programme s'acquittait de son mandat et correspondait à l'objectif qui avait été adopté par la deuxième Réunion de haut niveau et, notamment:

- Si les intérêts de chacun des trois secteurs étaient représentés dans les activités prévues;

---

<sup>3</sup> Intégration des questions d'environnement et de santé dans les politiques des transports; gestion de la demande et réorientation de la répartition des modes de transport; transports urbains, questions intersectorielles, c'est-à-dire a) besoins et problèmes particuliers des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est et b) zones sensibles de la région.

<sup>4</sup> Document ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9 (Plan de travail du PPE-TSE).

<sup>5</sup> Le PPE-TSE a été lancé en tant que partenariat pour le développement durable, avec pour thématique centrale la santé et le développement durable ainsi que les transports. Pour plus de détails, consulter le site <http://webapps01.un.org/dsd/partnerships/public/partnerships/204.html>.

<sup>6</sup> Par. 10 de la Déclaration adoptée par la deuxième Réunion de haut niveau (ECE/AC.21/2002/8-EUR/02/5040828/8).

<sup>7</sup> Document ECE/AC.21/2005/11-EUR/05/5046203/11, établi par le secrétariat.

- Dans quelle mesure les trois domaines prioritaires étaient couverts par les activités en cours;
- Si les gouvernements et les organisations participaient à l'exécution du programme;
- S'il y avait coordination et collaboration avec d'autres initiatives internationales pertinentes;
- Si les mécanismes choisis convenaient à l'exécution des activités;
- Comment fonctionnaient les organes (Comité directeur, Bureau et groupes spéciaux) et le réseau de centres de coordination, et comment la CEE et l'OMS/Europe fournissaient des services de secrétariat communs<sup>8</sup>;
- S'il existait suffisamment de ressources et de moyens financiers pour exécuter les activités;
- Quelles étaient les retombées des activités et dans quelle mesure celles-ci pourraient faciliter l'intégration des politiques dans les pays à l'avenir.

13. À l'issue du débat, le Comité:

- a) Est convenu que le PPE-TSE était très utile car il était la seule instance réunissant les trois secteurs dans l'ensemble de la région;
- b) A estimé que la rationalisation et la fusion des processus de Vienne et de Londres en un seul processus, administré conjointement par la CEE et l'OMS/Europe, étaient une initiative très encourageante;
- c) A été d'avis que le PPE-TSE constituait une entreprise pionnière en matière de coopération transversale et interinstitutions;
- d) A considéré que le PPE-TSE procurait/procurerait des avantages particuliers pour les pays de l'EOCAC et de l'ESE<sup>9</sup>;
- e) A confirmé que les principales priorités et le cadre institutionnel restaient valables;
- f) A estimé que d'importants progrès avaient été accomplis si l'on tient compte de la nouveauté du Programme et du peu de ressources disponibles.

---

<sup>8</sup> Mandat du Comité directeur adopté par la deuxième Réunion de haut niveau (document ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9, par. 6 à 12 et annexe 3) et règlement intérieur du Comité directeur adopté par le Comité à sa première session (compte rendu de la première session du Comité directeur, ECE/AC.21/2003/6-EUR/03/5040828/6).

<sup>9</sup> Ces abréviations s'entendent des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est qui étaient membres de l'ex-Union soviétique.

14. En dépit de cette évaluation globalement positive des premières années de fonctionnement du PPE-TSE, le Comité directeur a estimé que les questions ci-après devraient être, elles aussi, abordées si l'on voulait améliorer l'exécution du Programme:

a) Le nombre des États membres qui fournissent un appui politique actif et des ressources à l'exécution du Programme a été jugé trop limité. Le Comité directeur a estimé que le fait que le Programme ne soit pas plus largement et plus activement soutenu découlait, dans une certaine mesure, du contexte politique du moment, jugé plutôt défavorable à l'intégration des politiques. En outre, certains participants ont estimé que le Programme manquait de vigueur faute de revêtir un caractère juridiquement contraignant;

b) Il a paru nécessaire de relancer la dynamique politique et de renouveler l'engagement de haut niveau en faveur du processus à l'occasion de la troisième Réunion de haut niveau;

c) Pour intensifier l'appui politique en faveur du Programme, il a été recommandé, entre autres, de renforcer ses liens avec des accords ou processus mondiaux existants tels que le suivi de l'application du programme Action 21 et le Plan d'application de Johannesburg pour le développement durable;

d) Les mécanismes actuels de financement des activités n'ont pas été jugés suffisamment viables. En outre, tant que des moyens limités seraient alloués à l'exécution du Programme, il a été recommandé de s'en tenir aux travaux sur quelques éléments et d'éviter de se lancer dans de nouvelles activités à moins d'être assuré de disposer du financement correspondant. Le Comité a considéré qu'à défaut de prendre des engagements financiers au profit des fonds d'affectation spéciale de la CEE et de l'OMS/Europe, les pays pourraient se porter volontaires pour piloter l'exécution des activités;

e) Le Comité a estimé qu'il fallait absolument que les trois secteurs participent de manière égale au processus. La participation du secteur des transports, considérée particulièrement importante pour le succès de l'initiative, devrait être stimulée, notamment par des projets qui l'attirent davantage.

15. En ce qui concerne l'ordre du jour, les dates et le lieu de la troisième Réunion de haut niveau, le Comité directeur:

a) A souligné combien il importait d'attirer des ministres et des représentants de haut niveau de l'ensemble des trois secteurs et de toutes les sous-régions;

b) A indiqué qu'il fallait accroître la visibilité du PPE-TSE dans la société civile et auprès des médias;

c) A recommandé de renforcer les liens entre le PPE-TSE et des processus internationaux connexes tels que les processus ministériels «Un environnement pour l'Europe» et «Environnement et santé», ainsi que le processus de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT);

d) A invité le secrétariat à étudier les possibilités qui se présentaient de tenir la Réunion de haut niveau en l'adossant à des réunions connexes en 2007.

## II. PROPOSITIONS CONCERNANT LE CONTENU ET L'ORGANISATION DE LA TROISIÈME RÉUNION DE HAUT NIVEAU

16. À sa réunion du 2 décembre 2005, le Bureau du Comité directeur a étudié de façon approfondie les questions liées au contenu et à l'organisation de la Réunion de haut niveau, à savoir le programme, la documentation, les étapes préparatoires, les dates et le lieu de la Réunion.

17. Le Comité directeur est invité à examiner les propositions A à E ci-après, qui ont été élaborées compte tenu des travaux du Bureau, et à se prononcer sur la question.

### A. Mise en valeur des liens entre le PPE-TSE et le suivi du Sommet mondial pour le développement durable

18. Étant donné que la deuxième Réunion de haut niveau avait établi le PPE-TSE en 2002 en tant qu'instance d'exécution des dispositions pertinentes du programme Action 21 dans la région de la CEE-OMS/Europe, il est proposé que la troisième Réunion de haut niveau, si elle doit se tenir avant le printemps 2007, présente à la Commission du développement durable (CDD), à sa quinzième réunion (printemps 2007), un rapport sur les activités menées et les recommandations concernant les travaux futurs. Soumis à cette date, ce rapport présenterait un intérêt particulier puisqu'en 2006-2007 la CDD se focalisera sur les aspects de l'énergie durable, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques qui sont liés aux transports.

19. Lors du deuxième Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable, organisé par la CEE à Genève les 15 et 16 décembre 2005, les pays membres de la CEE et les organisations concernées ont réaffirmé qu'il fallait intervenir rapidement si l'on voulait réaliser les objectifs fixés, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre, assainir l'environnement, diminuer la pollution atmosphérique et renforcer la sécurité énergétique. Ce forum a souligné en outre que, pour pouvoir accomplir des progrès réels et soutenus dans tous ces domaines, il fallait que les gouvernements adoptent chacun une approche intégrée. La politique en matière d'urbanisme et de transports pourrait servir d'exemple de domaine dont l'examen selon une approche intégrée serait particulièrement avantageux au module thématique dont seront saisies les quatorzième et quinzièmes réunions de la CDD.

20. Les moyens d'application ont été jugés essentiels à l'obtention de résultats tangibles. Le Forum a estimé qu'une gouvernance améliorée, des ressources financières et des capacités suffisantes, la technologie et l'éducation étaient tous indispensables. Il a jugé en outre qu'il fallait s'assurer que les initiatives prises aux niveaux national et international et dans diverses instances se complèteraient l'une l'autre. Des stratégies nationales intégrées devraient jouer un rôle essentiel dans la coordination des différentes initiatives.

21. En outre, les participants au Forum ont considéré que pour progresser sur la voie du développement durable, il fallait aussi estimer le coût de l'inaction, qui a des effets néfastes sur la santé de l'homme et de l'environnement, et tenir compte de ce coût.

22. Pour stimuler l'intérêt des pays pour l'exécution du Programme, il fallait mettre davantage l'accent sur la contribution du PPE-TSE à l'exécution du programme Action 21 et des engagements de Johannesburg au niveau régional.

23. Il ne faudrait donc pas laisser échapper l'occasion d'utiliser la Réunion de haut niveau comme une vitrine mondiale de l'application du programme Action 21 à l'échelon régional. En effet, les ministres et représentants de haut niveau auraient la possibilité d'évoquer la Réunion et ses résultats dans leurs interventions devant la quinzième réunion de la CDD à New York. De plus, le PPE-TSE pourrait être présenté dans le cadre d'une activité qui pourrait être organisée en marge de cette réunion de la CDD.

**B. Éléments qu'il est proposé d'inscrire au programme de la troisième Réunion de haut niveau**

24. S'agissant des principaux éléments du programme de la Réunion de haut niveau, il est proposé ce qui suit:

a) La Réunion serait invitée en premier lieu à examiner la question de la mise au point de modes de transport viables et de l'intégration des politiques dans la région, et à évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées depuis la Conférence de Vienne sur les transports et l'environnement de 1997;

b) Il lui serait alors demandé d'étudier la réaction à ce jour des États membres de la CEE et de l'OMS/Europe, en s'attachant à évaluer les premières années de l'application du PPE-TSE et en faisant ressortir les résultats majeurs ainsi que les principales difficultés et possibilités d'améliorer cette application;

c) Enfin, au vu des éléments ci-dessus, il pourrait être organisé une table ronde ministérielle pour permettre aux représentants des trois secteurs d'examiner ensemble les difficultés auxquelles la région doit faire face aujourd'hui et de réfléchir aux mesures communes qui pourraient être prises aux niveaux international, national et régional pour intégrer davantage les objectifs d'environnement, de santé et de transports dans le cadre du PPE-TSE, conformément aux responsabilités qui ont été conférées par le programme Action 21. Les ministres pourraient étudier comment le PPE-TSE en tant qu'instance intersectorielle pourrait être exploité davantage, notamment pour promouvoir les différents moyens d'application qui ont été mis en évidence dernièrement par le deuxième Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable. L'une des principales activités à mener dans le cadre du PPE-TSE pourrait consister à évaluer le coût de politiques des transports non intégrées et non viables ainsi que leur effet néfaste sur la santé de l'homme et l'environnement dans la région.

### **C. Documentation proposée pour la Réunion**

25. Parmi les documents de travail qui pourraient être établis pour la Réunion de haut niveau, il est proposé ce qui suit:

a) Un rapport sur la viabilité des transports dans la région entre 1997 et 2007.

Ce document reposerait sur des faits et chiffres publiés à l'échelon international sur le développement économique, les transports et la consommation d'énergie au cours des 10 années écoulées ainsi que sur l'évolution des effets de ces facteurs sur l'environnement et la santé de l'homme dans la région. Ce rapport serait élaboré avec le concours d'un consultant auprès du secrétariat;

b) Une étude sur les premières années de l'application du PPE-TSE, qui ferait ressortir les principaux résultats obtenus dans le cadre des différentes activités qui ont été entreprises ainsi que les difficultés rencontrées, et ferait des recommandations quant à l'amélioration de l'application du Programme à l'avenir. On pourra aussi y proposer des activités nouvelles, à valeur ajoutée, qui correspondent de près aux intérêts prioritaires des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est, et y rendre compte de la perception qu'ont ces mêmes pays de l'adéquation entre le PPE-TSE et leurs besoins et de sa contribution à l'intégration de considérations de santé et d'environnement dans leur politique des transports. Cette étude pourrait aussi porter sur la capacité du Programme d'agir en coordination et en collaboration au niveau international avec les autres organisations et structures compétentes comme l'Union européenne, le CEMT et l'OCDE et avec d'autres processus internationaux (comme le Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe ou le suivi de la Conférence de Kiev sur le thème «Un environnement pour l'Europe»), eu égard aux dispositions juridiques internationales pertinentes en vigueur telles que les règles de la CEE et de l'Union européenne relatives à l'évaluation stratégique environnementale. Une évaluation de l'influence que le PPE-TSE pourrait exercer sur d'autres processus pourrait y figurer également;

c) Un document de travail à l'intention de la table ronde ministérielle, renfermant une synthèse concise des principaux points qui ont été examinés au cours des deux premières sessions et une série de questions précises destinées à faciliter les travaux de cette réunion.

26. À l'issue des débats, la Réunion de haut niveau serait invitée à adopter une déclaration renfermant ses principales conclusions ainsi que d'éventuelles recommandations pour l'avenir.

### **D. Propositions concernant les dates et le lieu de la troisième Réunion de haut niveau**

27. En ce qui concerne les dates et le lieu de la troisième Réunion de haut niveau, les solutions proposées sont les suivantes:

a) Adosser la Réunion à la réunion ministérielle du CEMT, prévue à Sofia (Bulgarie) en mai 2007. Cette formule devrait permettre la participation d'un maximum de ministres et de représentants de haut niveau du secteur des transports, facteur clef du succès du processus. Elle comporte cependant un risque de chevauchement avec la réunion d'examen à mi-parcours du processus de l'OMS relatif à l'environnement et à la santé et avec l'Assemblée mondiale de



la santé, ce qui pourrait limiter la participation de représentants des secteurs de la santé et de l'environnement;

b) Adosser la Réunion à la cinquième session du Comité directeur du PPE-TSE de 2007. La Réunion de haut niveau se tiendrait en premier, à la suite de quoi le Comité directeur se réunirait pendant une journée pour prendre acte des décisions prises et étudier la manière de les incorporer dans son programme de travail. Selon cette formule, la Réunion de haut niveau et la session du Comité directeur pourraient se tenir soit dans les locaux de l'ONU à Genève, soit dans un pays d'accueil. Pour ce qui est du calendrier de la réunion commune, deux dates ont été envisagées:

- i) Avril 2007, pour permettre de notifier les résultats de la Réunion de haut niveau à la quinzième session de la Commission du développement durable, prévue en mai 2007;
- ii) Début décembre 2007, pour pouvoir consacrer davantage de temps à l'élaboration de la contribution de fond à la Réunion de haut niveau.

#### **E. Travaux préparatoires en vue de la troisième Réunion de haut niveau**

28. Le Comité directeur est invité à se pencher sur le calendrier et d'autres aspects de l'organisation des travaux préparatoires en vue de la Réunion de haut niveau, et à se prononcer sur ces points.

##### **a) Réunions préparatoires**

Le Bureau du Comité directeur devrait normalement jouer un rôle central dans la préparation de la troisième Réunion de haut niveau. Ses travaux seront coordonnés par le secrétariat commun et des sources de financement ont été identifiées pour lui assurer le concours de consultants.

- i) Calendrier: Il est proposé de commencer par rédiger la documentation générale pour la Réunion de haut niveau immédiatement après la quatrième session du Comité directeur. Le Bureau communiquerait par des moyens électroniques, mais il se réunirait aussi souvent que nécessaire pour examiner et finaliser les avant-projets qu'établira le secrétariat avec le concours de consultants. Il est prévu, à titre préliminaire, que le Bureau tienne une première réunion adossée à la quatrième session du Comité directeur, le 12 avril. Les premiers projets pourraient être prêts pour être examinés par le Bureau à l'automne 2006, et les versions révisées pourraient être revues en décembre 2006. Un calendrier préliminaire pour les réunions préparatoires suivantes pourrait être arrêté à la quatrième session du Comité, selon la décision que celui-ci prendra au sujet des dates de la Réunion de haut niveau;
- ii) Composition: Les autres membres du Comité directeur sont invités à faire savoir s'ils souhaitent assister aux réunions du Bureau et contribuer activement aux travaux;

- iii) Lieu: Les réunions pourraient avoir lieu à Genève ou être accueillies par les pays participants. Les représentants concernés sont invités à faire des propositions à ce sujet;
- iv) Modalités: Il est loisible aux délégations d'examiner toute autre question ayant trait aux modalités des travaux préparatoires.

b) Orateurs

Les délégations sont invitées à faire des propositions préliminaires concernant les personnes qui assureront la présidence des sessions, les participants aux travaux de la table ronde ministérielle et les éventuels animateurs des débats.

-----